

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 juin 2016

---

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3679)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 1193

présenté par

M. Hammadi, rapporteur général, M. Bies, rapporteur thématique Mme Chapdelaine, rapporteure thématique et Mme Corre, rapporteure thématique

-----

### ARTICLE 20

Au début de l'alinéa 22, substituer au mot :

« Ces »

les mots :

« Les décisions favorables mentionnées à l'article L. 441-2-3 et les ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mieux distinguer les ménages DALO et les publics prioritaires.